

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2026-049
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION	
SÉANCE du 14 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six et le quatorze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Sylvie JAUFFRET, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Daniel CLING, Odile MOLLARD

Absents excusés : Bernard BOUDOIRE, Samia GUILLARME, Eric GUILLAUMIN

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Gwénaél LOUAISEL, Samia GUILLARME à Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN à Odile MOLLARD

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.8 – Fonds de concours en investissement 2026

Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

Par délibération du 05 Mai 2026, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé de verser à la commune de Robion :

- un fonds de concours en investissement à hauteur de 131 587,00 € pour la réalisation d'équipements communaux ;

Afin de compléter la convention, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse demande de définir les programmes d'investissement.

Il vous est proposé :

- d'approuver les opérations suivantes :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2026
Fonds de concours d'investissement			
<i>Aménagement Jean GIONO</i>	202 997,00 € HT	50%	101 498,50 €
<i>Réalisation d'un busage de fosse pour la création d'un chemin piéton</i>	54 250,00 € HT	50%	27 125,00 €
<i>Equipements de voirie Haut du Village</i>	5 927,00 € HT	50 %	2 963,50 €
TOTAL	263 174,00 € HT	50 %	131 587,00 €

- De solliciter une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;
- De solliciter la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 présents + 3 pouvoirs)

Approuve les opérations suivantes sachant que le montant total subventionnable est de 263 174,00 € et que la subvention de LMV pour 2026 est de 131 587,00 € :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2026
Fonds de concours d'investissement			
<i>Aménagement Jean GIONO</i>	202 997 HT	50%	101 498,50 €
<i>Réalisation d'un busage de fosse pour la création d'un chemin piéton</i>	54 250 € HT	50%	27 125,00 €
<i>Equipements de voirie Haut du Village</i>	5 927 € HT	50 %	2 963,50 €
TOTAL	263 174,00 HT	50 %	131 587,00 €

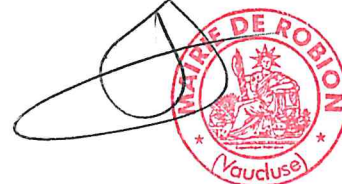
Sollicite une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;

Sollicite la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;

Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 15 septembre 2026
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260915-DE_2026_049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026